PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

UN demande—Une domestique parlant le français. Inutile de se présenter sans recommandations. S'adresser 116 rue St-Louis. 24 jan—1f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Employé industriel et bien recommandé, pouvant se rendre utile à tout, demande emploi dans une famille ou une institution. Louis Muller, aux soins de J. Vaucheron, cafe Bienville et Royale.
20jan—1f

PERDUE

Une chienne de chasse, noire, tachetée de blanc au poitrail, âgée de cinq mois, blanche sur pattes, répondant au nom anglais de PAN. Une récompense sera donnée à qui la ramènera au numéro 78 rue St-Philippe, entre les rues Bourbon et Dauphine. 20 nov—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Carlos Lavison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,784.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 janv—20 25 29

Succession de Thomas Leahy et d'Ellen Leahy, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,878.—Division C.—Attendu que Mme Annie Dunn, née Leahy, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des feu Thomas Leahy et Ellen Leahy, sa femme, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours ci-après, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le dit pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 janv—17 22 25

Succession de George Dietrich, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,935—Division B.—Attendu que George Dietrich, Jr., a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Dietrich, Sr., décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 janv—21 25 30

Succession de Dominique Rousse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,475.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Clémence Goichier Rousse, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 janv—21 25 30

Succession de Charles Bubier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 30,893—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Wirth, exécuteur testamentaire dudit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 janv—21 25 30

Succession de L. E. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,721—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par A. Gamard, liquidateur de l'association A. Gamard & Cie, de laquelle L. E. Adams était un associé, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 jan—16 22 29

Succession de Munroe Nelson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,351—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 jan—21 25 30

Succession de Louis Tyler.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,896—Division C.—Mme M. A. Field et al., ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Louis E. Tyler, tenant des immeubles, être ou non autorisé par sag mari, soit convoquée, se tenue prudemment Jenny Jaquenet, notaire, en son bureau, No 135 rue Gravier, en cette ville, le MARDI, 17me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un rapport, et de voter, sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. E. Lambert, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 jan—17 19 26—fév 2 9 16

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,867.—Division B.—D. D. Hackney vs ses créancier.—Ordre de Cour.—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Hackney, soit et est présentée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue prudemment Fred Zengel, notaire, en son bureau, No 17 rue Carondelet, en cette ville, lundi le 23me jour de février 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que H. H. Hyman, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1891.
[Signé] FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20 janv—20—fév 7 23

Philip Schumann vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,244—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte final présenté par A. Gamard, liquidateur de l'association A. Gamard & Cie, de laquelle L. E. Adams était un associé, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,824—Division A.—Eyrich vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules C. Eyrich soit convoquée et tenue par devant George C. Prétot, notaire en cette ville, LUNDI, 9me jour de février 1891, à 11 heures A. M., dans le but de voter sur son application pour un rejet de un, deux et trois ans sans intérêt et que ses créanciers soient notifiés de la présente ordonnance, que la dite réunion et sur objet soit publiée et que A. L. Tissot, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures contre le pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent sur congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 jan—6 20—9 fev

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 31,873, Division C.—L. A. Tyler vs Sou. Louis E. Tyler vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Louis E. Tyler, tenant des immeubles, être ou non et titre de E. A. Tyler's Son, soit, et est par le présent, acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue prudemment E. J. Aleix, notaire, en son bureau, No 137 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 13me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'en nommer un syndic et voter sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. E. Lambert, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 jan—17 19 26—fév 2 9 16

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,867.—Division B.—D. Hackney vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Hackney, soit et est présentée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue prudemment Fred Zengel, notaire, en son bureau, No 17 rue Carondelet, en cette ville, lundi le 23me jour de février 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que H. H. Hyman, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1891.
[Signé] FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20 janv—20—fév 7 23

Succession de Dominique Rousse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,475.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 janv—21 25 30

Succession de Charles Bubier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 30,893—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Wirth, exécuteur testamentaire dudit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 janv—21 25 30

Succession de L. E. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,721—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte provisoire présenté par A. Gamard, liquidateur de l'association A. Gamard & Cie, de laquelle L. E. Adams était un associé, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 jan—16 22 29

Succession de Munroe Nelson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,351—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 jan—21 25 30

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,824—Division A.—Eyrich vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules C. Eyrich soit convoquée et tenue par devant George C. Prétot, notaire en cette ville, LUNDI, 9me jour de février 1891, à 11 heures A. M., dans le but de voter sur son application pour un rejet de un, deux et trois ans sans intérêt et que ses créanciers soient notifiés de la présente ordonnance, que la dite réunion et sur objet soit publiée et que A. L. Tissot, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures contre le pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent sur congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 jan—6 20—9 fev

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 31,873, Division C.—L. A. Tyler vs Sou. Louis E. Tyler vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Louis E. Tyler, tenant des immeubles, être ou non et titre de E. A. Tyler's Son, soit, et est par le présent, acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue prudemment E. J. Aleix, notaire, en son bureau, No 137 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 13me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'en nommer un syndic et voter sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. E. Lambert, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 jan—17 19 26—fév 2 9 16

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,867.—Division B.—D. D. Hackney vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Hackney, soit et est présentée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue prudemment Fred Zengel, notaire, en son bureau, No 17 rue Carondelet, en cette ville, lundi le 23me jour de février 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que H. H. Hyman, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1891.
[Signé] FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20 janv—20—fév 7 23

Philip Schumann vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,244—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte final présenté par A. Gamard, liquidateur de l'association A. Gamard & Cie, de laquelle L. E. Adams était un associé, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 31,896—Division C.—Mme M. A. Field et al., ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Mme Mary Ann Farrell femme de Spencer Field soit autorisée par sag mari, soit convoquée et tenue prudemment Jenny Jaquenet, notaire, en son bureau, No 135 rue Gravier, en cette ville, le MARDI, 17me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un rapport, et de voter, sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. E. Lambert, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 jan—17 19 26—fév 2 9 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,986—Division C.—Mme M. A. Field et al., ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Mary Ann Farrell femme de Spencer Field soit autorisée par sag mari, soit convoquée et tenue prudemment Jenny Jaquenet, notaire, en son bureau, No 135 rue Gravier, en cette ville, le MARDI, 17me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un rapport, et de voter, sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. E. Lambert, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 jan—17 19 26—fév 2 9 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 31,873, Division C.—L. A. Tyler vs Sou. Louis E. Tyler vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Louis E. Tyler, tenant des immeubles, être ou non et titre de E. A. Tyler's Son, soit, et est par le présent, acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue prudemment E. J. Aleix, notaire, en son bureau, No 137 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 13me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'en nommer un syndic et voter sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. E. Lambert, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 jan—17 19 26—fév 2 9 16

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 23 JANVIER—CLASSE No 119
Tirage de 4 heures P. M.

64 51 50 47 28 17 16 22 56 8 55

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public, journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 23 janvier 1891.
J. A. J. ROUSSEAU,
W. P. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et ce fait encore reconnu comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er Janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages semi-annuels simples** ont tous les autres six mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

Pour placements sûrs et fructueux

TRES FORTE VENTE

—DU—

BIEN-FONDS

—DANS LE—

Premier et Sixième Districts.

VENTE PARTICULIÈREMENT ATTRAYANTE

Sans égard à aucune estimation

A DOUZE MOIS DE CRÉDIT

—DE—

Résidence et de Magasins par le Shérif Civil

COMPRENANT:

Cottage simple en bois, No 719 rue Annonciation.

Cottage simple en bois, cour Louisiana Avenue et Laurel.

Cottage double, en bois, Nos 627 et 629, rue Constance.

Cottage double, en bois, Nos 631 et 633, rue Constance,

Cottage simple, en bois, No 635 rue Constance.

Cinq jolis cottages simples, en bois, Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003, rue Magazine.

—ET LES—

Grands et solides Magasins Nos 60, 62 et 64

RUE TCHOUPITOULAS,

S'ouvrant sur la rue du Commerce.

Le tout décrit plus complètement ci-dessous dans le corps de l'annonce.

PLANS EXPOSÉS A LA BOURSE.

—Dans l'affaire de—
John T. Hardie et autres contre
Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,523—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre ou marais de terrain, située dans le premier district de cette ville, carré compris entre les rues Julie, Cypress, Howard et Liberté, ayant les dimensions suivantes, savoir: cent vingt-cinq pieds de façade à la dite rue Liberté; cent quatorze pieds, plus ou moins, de profondeur et de face sur la rue Cypress, cent soixante-dix-neuf pieds, plus ou moins, de profondeur sur la ligne qui s'étend de la rue Liberté vers la rue Howard et cent soixante-treize pieds quatre pouces, plus ou moins, sur la ligne inférieure s'étendant de la rue Cypress vers la rue Julie. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, privilèges qui y appartiennent; laquelle propriété était alors clôturée comme la Fabrique de Mousse, ensemble avec 104 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en nantissement et attachées à la dite propriété.

2° Un certain terrain situé dans le Second District, carré compris entre les rues Chartres, Madison, Dumaine et Levée, désigné par le No 2 sur un plan de C. De Armas, voyer, le 19 janvier 1852, et déposé en l'étude de Solon Wagner, notaire en cette ville, lequel dit terrain mesure vingt-trois pieds un pouce, plus ou moins, de façade sur de Chartres, sur une profondeur de soixante-quinze pieds six pouces, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges qui y sont tenant, ainsi que 104 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane en nantissement, attachées à la dite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.
Conditions—Sur la première propriété décrite: Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit la somme de $1,144, montant de la dette du prêt sur les actions avec 10 pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1876, et la somme additionnelle de $1,924, le montant des contributions sur 104 actions du dit capital avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1877, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1889, et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété deuxièmement décrite.

L'acquéreur, en outre, assumera le reste de la dite dette du fonds capital hypothéqué des dites 104 actions qui n'est pas encore due, mais dont présentement peut être demandé à vertu de la charte et des réglements de la Banque, savoir: La somme de sept mille quatre cent quatre-vingt huit dollars; et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et de ses réglements; et le reste s'il en est du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 déc—22 29—janv 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le shérif civil de propriété améliorée connue comme les Nos 47 et 49 rue Palmyre, entre Roman et Prieur.

J. R. Mitchell vs Mme M. E. Gaines.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 30,280—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Vallée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot situé dans le Premier District de cette ville, ca té d'iet borné par les rues Commune, Palmyre, Roman et Prieur, ayant une carte No vingt-huit; ledit lot faisant partie de la terre désignée par les Nos six et sept, et mesurant trente-huit pieds de façade rue Palmyre, sur cent pieds de profondeur, cinq pouces de profondeur sur la limite la plus proche et parallèle à la rue Commune, et soixante-un pieds de profondeur sur la limite la plus proche et parallèle à la rue Roman.

2e Un certain terrain ou marcon de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district que le précédent, et carré borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, désigné par les lettres A, B, C, D, E, F, A, sur un plan de Joseph Lilié, voyer, en date du 8 janvier 1820, annexé à un acte passé devant Louis Forstall, notaire, le 15 février 1831, étant un terrain irrégulier mesurant cinquante-trois pieds sept pouces et demi de façade rue Tchoupitoulas, sur une première profondeur sur une ligne séparant de la propriété de L. H. Mollelin, de quatre vingts pieds neuf pouces; de la devenant plus droit de quatre pieds six pouces, avec une seconde profondeur de cinquante-deux pieds; de là se joignant à la rue du Commerce, on le dit terrain mesure quatre pieds sept pouces de façade sur la dite rue; la ligne séparant ce terrain, de l'autre côté de la propriété actuellement ou anciennement à C. Byrne, mesurant de la rue Tchoupitoulas à la rue Commerce, cent trente-quatre pieds sept pouces.

7e Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré que le précédent, désigné par le No 1 sur un plan de C. F. Zimple, voyer, le 25 février 1835, et déposé comme plan No 8 dans le livre des plans de Jules Mosey, notaire, on cette ville; le dit terrain mesurant vingt pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur soixante-cinq pieds neuf pouces de profondeur du côté adjacent à la propriété de l'Asile Paydras, et soixante-sept pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur de l'autre côté.

8e Un autre certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré que le précédent, du côté ouest de la rue Commerce, désigné par le No 2 sur un plan de C. F. Zimple, voyer, en date du 25 février 1835, et déposé comme plan No 8 dits dans le livre des plans dudit Mosey, notaire; ledit terrain mesurant, au pied seulement, vingt-un pieds un pouce et quatre lignes de façade sur ladite rue Commerce, sur une profondeur de soixante-cinq pieds neuf pouces sur la ligne qui touche à la propriété de l'Asile Paydras, et soixante-sept pieds trois pouces et quatre lignes de l'autre côté.

Les améliorations sur les propriétés décrites en 5ème, 6ème, 7ème et 8ème lieu comprennent les **grands et magnifiques magasins, magasins-bureaux, bien connus**, portant les Nos 60, 62 et 64 rue Tchoupitoulas, ouvrant rue Commerce, occupés par la grande maison d'épiceries en gros de MM. Cameron & Castles. Cette propriété de choix est peut-être la meilleure en ville pour le genre d'affaires qui s'y fait, car c'est la mieux conditionnée au Sud pour épiceries, étant munie de tous les accessoires modernes pour le commerce gros et détail, d'épiceries.

Les bâtisses sont neuves et ont été construits avec grands soins. Elles ont l'avantage de posséder des entrées sur deux rues. Elles qu'elles sont actuellement, elles seront toutes occupées par des locataires de premier ordre, à des prix élevés, mais si on le désirait, on pourrait les subdiviser en plusieurs magasins, attendu qu'elles ont été construites en prévision d'une semblable éventualité.

Soit dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—Cela étant le second et le dernier encan, les dites propriétés seront définitivement adjugées au plus haut et dernier enchérisseur, représentant, pour ce qu'elles rapporteront, à 6 douze mois de crédit, les subrogés nécessités fournissant une caution avec hypothèque, entre Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 24 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec tous les droits, voies privilèges et dépendances qui lui appartiennent et désignée par la lettre B, No 123, sur un plan fait par Arthur de Armas, le 25 mars 1871, déposé comme plan G, A' étude de Théodore Guyot, notaire, pour référence. La dite portion de terre est bornée par les rues Moïnoïne, Dupré et Cinquième Upportiun, ont de forme triangulaire et ont individuée par sept lots d'après le dit plan, et a été achetée par Alex. McKee, de la succession de Henry Parish, par un acte passé à l'étude de Théodore Guyot, le 25 avril 1871. Acquis par Emma Adams par achat de Alexander McKee d'après un acte pardevant Théodore Guyot, notaire, le 5 septembre 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22dée—22 29—5 12 19 24 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour les risques du premier acquéreur.

Vente de propriété de valeur formant le coin des rues Magasins et Robin, dans l'Iliet borné par les dites rues et les rues Camp et Terpsichore.

J. B. Camors & Co., Mme Marie Peyrot, subrogée, vs Caesar A Sentilles et al No 7,590.

J. B. Camors & Co., Mme Marie Peyrot, subrogée, vs A Caesar A Sentilles et al. No 7,590.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias contre Bernard Barthe, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Iliet borné par les rues Magasins, Camp, Robin et Terpsichore, formant le coin des rues Magasins et Robin et mesurant trente-deux pieds de façade à la rue Magasins sur cent vingt huit pieds de profondeur et de face à la rue Robin.

Acquis par Bernard Barthe par achat de Mme Catherine Ballay, le 9 mai 1887, par acte passé pardev ant H. J. Ker ancien notaire en cette ville, enregistré au bureau des hypothèques, livre 101, folio 769.

Saisi dans les affaires ci-dessus, comme la propriété de Bernard Barthe.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26janv—26 27—fev 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Martha B. Healey vs Joseph H. Ashby.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 31,792.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un terrain situé en cette ville, rue Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe, et la rue du fond étant la rue Pauline, désigné par le numéro quatre sur un plan de Louis Surgi, le 16me jour d'avril 1847, ayant un pied moins cinq, vingt-trois pieds quatre pouces de façade rue Bourbon sur une profondeur de cent un pieds sept pouces sur la limite qui le sépare du terrain No un, deux et trois et l'autre côté ayant la même profondeur mais se rétrécissant de deux pieds à une distance de cinquante-huit pieds huit pouces et mesurant vingt un pieds sur la limite inférieure; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ensemble avec cent vingt cinq (125) actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane en nantissement, attachées à la dite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.
Conditions: comptant, une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit deux cent dix-neuf dollars, montant du prêt sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er mai 1881 et de plus la somme de deux mille deux cents cinquante piastres le montant des cent libations sur les obligations du fonds capital: avec 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1883, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à